



## PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 01 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 1<sup>er</sup> février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Miramont de Comminges, dûment convoqué par courrier le 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Laure Vigneaux.

**Conseillers municipaux en exercice 15**

**Conseillers municipaux présents : 10**

**Procurations : 1**

**Votants :11**

**Présents :** Louis AVEZAC, Jacques DANFLOUS, Marie-France DANFLOUS, Christine DUFOUR, Richard FIGUEROA, Sandrine OUSSET-HAMNICH, Marion BONTPUNT, Myriam THORE, Laure VIGNEAUX, Aude MARBEHANT

**Absents :** Frédéric PEYRIGUER, Eric BROCARD, Pascal CARRIBOU, Aurore DUPUY,

**Procurations :** Julien VIT a donné procuration à Christine DUFOUR

Louis AVEZAC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 18h00

### Adoption du procès-verbal du 07 décembre 2022

Pas d'observation.

### **Rappel de l'ordre du jour**

1. Rénovation et mise en conformité des coffrets de commandes de l'éclairage public
  2. Adhésion au service retraite du CDG 31
  3. Remboursement achat de détecteurs de CO2
- Relevé des décisions du Maire  
Questions Diverses

Madame le Maire ouvre la séance.

#### **1. Rénovation et mise en conformité des coffrets de commandes de l'éclairage public**

**Madame le Maire :** Suite à la demande de la commune du 29/11/2022 concernant la rénovation et mise en conformité des coffrets de commandes existants, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante : réf 10BU437.

- Dépose du matériel vétuste et non récupérable
- Rénovation du coffret de commande P1Bourg Cde4
- Rénovation des coffrets de commande P12 Jammot Cde 2 et P12 Jammot Cde3 avec horloge astronomique avec coupure de 23h00 à 05h00

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 192€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	3 029€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>3 368€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 589€</b>

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

## **2. Adhésion au service retraite du CDG 31**

**Madame le Maire** : La précédente convention d'adhésion au service retraite ayant pris fin le 31/12/2022, il y a lieu de délibérer sur la nouvelle convention entrant en vigueur le 01/01/2023. Le traitement des dossiers CNRACL est soumis à une participation financière, à l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion à la convention du service retraite
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette convention

## **3. Remboursement achat de détecteurs de CO2**

**Madame le Maire** informe l'assemblée que des détecteurs de CO2 ont été achetées par Jacques DANFLOUS, Adjoint au Maire, pour la salle des fêtes et demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de 15,95 €.

Le montant de 15,95 € sera imputé sur le compte 6688 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité le remboursement de 15,95 € à Jacques DANFLOUS.

La séance est levée à 19H30

Le Maire

Laure VIGNEAUX



Le Secrétaire de séance

Louis AVEZAC

